

Résultats du Séminaires sur la Passe et Proposition faite de modification des statuts

Le Séminaire lancé par Thierry Perlés et animé conjointement par René Lew, J.J. Moscovitz et moi-même, avec la présence d'un nombre de plus en plus significatif de membres d'Analyse Freudienne et de Dimension de la psychanalyse, et aussi celle de L.M. Esmerado et de membres d'Errata, a eu des fortunes diverses, mais a été fort peu suivi par les membres des Cartels, et encore moins par ceux qui s'étaient rangés à l'avis de Thierry Perlés pour différer la mise en route de la Passe en Réseau dont l'adoption de principe avait été proposée au vote de l'A.G. de Juin dernier et repoussée par une majorité.

Il appartient à Thierry de tirer pour sa part les conclusions que ce fait lui inspire. Mais tout laisse penser que nous ne disposons pas d'un avis dont la consistance pourrait être indubitable, faute d'une idée que l'on pourrait se faire d'une volonté générale des CCAF, qui ne soit pas fantomatique.

Force est donc de revenir au projet de modification statutaire proposé dans l'esprit de la « Passe en Réseau » dont Dimension de la Psychanalyse avait pris l'initiative.

1. Je proposerai en un premier temps que soit voté le principe d'une extension du nombre des membres potentiels du Jury de la passe, en dehors des CCAF et à raison de trois membres par association concernée. Ces associations pourraient être en tout cas : Dimension de la Psychanalyse, Psychanalyse actuelle et Analyse Freudienne, ce qui amènerait à 12 le nombre des participants au jury potentiel. Nous en ferions la proposition à l'issue du vote de notre A.G., si celui-ci était favorable, et laisserions à la discrétion de chaque association le soin de déterminer la modalité de désignation de ses trois membres du Jury. Nous continuerions pour notre part de les élire comme par le passé. Cette nouvelle modalité de travail serait mise en route à partir de début 2002, par exemple. Et si un nombre plus important d'associations se manifestait, nous disposerions d'un volant plus important de membres suppléants pour le Jury, qui ne devrait pas cependant excéder les douze. Il y aurait donc deux membres du jury par association, plus un suppléant. Et le tirage au sort par le passant de son jury potentiel serait corrigé de telle sorte qu'au moins trois des associations concernées soient représentées au sein de son jury.
2. Un coordonnant de la passe serait désigné parmi ces jurés potentiels et exercerait cette fonction pour trois ans. Il appartiendrait à tour de rôle à chacune des associations concernées. Peut-être notre longue expérience de cette extériorité du coordonnant par rapport au travail du jury devrait-elle entraîner que nous soit accordée la préséance pour ce qui est du premier coordonnant, afin que nous soit donnée la possibilité de transmettre notre expérience à ce sujet. Il est rappelé que seul le coordonnant est en relation avec les passants qu'il reçoit au début et à la fin du processus et qu'il est le seul à avoir connaissance de la liste des passeurs du chapeau dont les noms lui sont donc communiqués.

3. De même, le principe d'un jury composé de cinq membres et travaillant donc potentiellement en cartel, ainsi que la fonction du rapporteur, tiré au sort en plus et assurant une liaison et un va et vient entre jury et coordonnant serait maintenu.
4. Serait adoptée, pour ce qui est de la désignation des passeurs par les psychanalystes de chacune des associations concernées, la proposition formulée par R. Lew de constitution d'un cartel qui éclairerait la décision de l'analyste désignant son passeur, tout en lui en laissant l'entière responsabilité et en maintenant un secret rigoureux, tant sur ce qu'il en est du nom que sur les circonstances de cette désignation. Le mode de constitution de ce cartel serait laissé à la discrétion de chaque association participante. Je rappelle cependant que dans la proposition initiale de Dimensions de la psychanalyse le désignant convoquait deux analystes de son choix pour leur parler individuellement de sa décision ; ceux-ci cooptaient à leur tour deux autres psychanalystes qui, à l'issue d'un rapide travail de cartel, convoquaient l'analyste pour lui apporter leurs lumières et le laisser prendre sa décision dans une solitude un peu moins aventurée.

Il m'est arrivé, lors de ma dernière discussion avec Thierry à l'occasion de la réunion du bureau à propos de la proposition ici formulée, d'évoquer l'aphorisme de Péguy : *Tout commence en mystique et tout finit en politique*. Mais tous comptes faits, est-ce si sûr ? Et le pari, que d'autres associations continuent de trouver trop risqué, de reprise d'une procédure de passe, malgré l'affirmation de son « échec » par Lacan, ne continue-t-il pas de relever d'une mystique que nulle politique ne saurait épuiser, sous peine de ruiner les enseignements de chaque passe pour les jurys concernés et pour leur association ?

**Ce 20 Mai 2001,
Jacques NASSIF**